

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

ADM- 66-2024

PARC JULES VERNE – VEILLÉE DE FIN D'ETE

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Raymond BURDIN, Maire de la Commune de Saint-Marcel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2211-1 à L 2213-6,

Vu l'article R 610-5 du Code Pénal,

Vu l'avis favorable de l'Adjointe à la Culture,

Vu la demande de Madame Déborah BOUCASSOT, Directrice de la Direction Enfance Jeunesse Famille du centre social Orange Bleue de la commune de SAINT-MARCEL, organisatrice, tendant à obtenir l'autorisation de privatiser le Parc Jules Verne durant l'été dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des participants à la veillée de la fin d'été le 30 août 2024 dans le parc Jules Verne situé Allée Thirode à Saint-Marcel,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Le 30 août 2024 de 16H30 à 22H00, autorisation est donnée à l'organisatrice de privatiser le parc Jules Verne afin d'assurer la sécurité des participants à la veillée de fin d'été prévue par le centre social Orange bleue. Le parc Jules Verne sera interdit au public non inscrit aux activités auprès du centre social Orange Bleue.

Article 2 : Le service organisateur de l'événement, en lien avec les services techniques de la commune, devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin de rendre la manifestation évoquée, sans risques (météo, plan vigipirate...)

Article 3 : Le service de la Police Municipale et Monsieur le Commissaire de Police de la Circonscription de Chalon-sur-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Dijon dans le délai de deux mois à dater de sa publication.

Fait à Saint-Marcel, le 20 juin 2024

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,
Certifié exécutoire pour avoir
été reçu à la sous-Préfecture
le
et publié, affiché ou
notifié le **24 JUIN 2024**
Le Maire
Raymond BURDIN

